

Montréal, le 10 mars 2014.

Mme. Diane Jean

Présidente Régie de l'Énergie, Tour de la Bourse

800, Place Victoria, Bureau 2.55, Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Observations - Dossier : R-3854-2013 HQD - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2014-2015 et Dossier R-3863-2013 HQD - Demande d'autorisation du projet Lecture à distance - Phases 2 et 3**

Madame,

En septembre 2011, des gens mandatés par Hydro Québec ont installé 9 compteurs dits « intelligents » alignés au dessus de l'appartement que nous louons dans le quartier Villeray à Montréal.

L'installation n'est pas conforme à l'exigence du fabricant de respecter une distance de 20 cm entre les compteurs.

Ma femme est une survivante du cancer du sein et sa santé est fragile. Depuis l'installation des ces compteurs nous avons des problèmes au niveau des oreilles (douleurs et acouphènes), ma femme éprouve les douleurs neurologiques.

Il est important de mentionner que pendant notre séjour durant 4 mois à l'extérieur de notre appartement, dans un environnement immédiat, exempt de radiofréquences, nos symptômes ont rapidement diminués pour complètement disparaître. Dès notre retour à notre appartement, les symptômes sont réapparus rapidement.

Nous considérons que ces compteurs regroupés sont dommageables pour notre santé à cause de leur nombre, leur proximité et l'intensité de leurs émissions électromagnétiques.

Nous sommes traumatisés et profondément inquiets.

Cette nouvelle technologie porte atteinte à notre intégrité physique et à notre droit le plus strict à vivre dans un environnement sain et non pollué par des ondes électromagnétiques permanentes, imposées par une société dont nous payons les services.

Selon un rapport de l'OMS, le principe de précaution est fortement recommandé dans l'utilisation des Radio Fréquences, mais malheureusement nous ne pouvons l'appliquer étant donné les conditions de retrait actuellement en vigueur

Par notre présente démarche, nous voulons attirer avec respect et insistance l'attention de la Régie de l'Énergie sur ce problème qui porte un grave préjudice à notre santé. Dans ce sens, nous sommes convaincus qu'un moratoire est nécessaire pour étudier la question et vérifier que les normes (canadiennes, américaines et européennes) les plus strictes sont respectées.

En attendant, nous souhaitons une abolition totale des frais de retrait et une réelle solution adaptée en cas de compteurs groupés.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ahmed Hassaine, Elena Poliakova

7465, rue Lajeunesse, app.7

Montréal (Québec) H2R 2J1